



Résolution – PRO et TPE/PME

Les élus du CCUES réunis le 10 juin 2009 prennent acte de la convocation d'un CCUES extraordinaire le 30 juin pour obtenir les informations complémentaires réclamées en séance à propos de l'adaptation du marché PRO et TPE/PME.

Le CCUES demande une présentation des éléments économiques suivants liés à la mise en place d'Agences nationales PRO et PME :

- Présentation de la situation de Marché des segments PRO et PME (évolution des activités, du Marché, acteurs en présence, évolution des parts de Marché),
- Estimation des impacts de la crise sur les segments Bas de Marché Entreprise
- Evolution des activités additionnelles attendues de la mise en place des Agences nationales, et du chiffre d'affaires signé et chiffre d'affaires correspondant à ces activités,
- Evolution prévisionnelle des contributions au chiffre d'affaires segments Bas de Marché (VoIP, convergence,...),
- Evolution prévisionnelle des contributions « marchés verticaux » (santé, éducation, ...) au chiffre d'affaires Bas de Marché
- Une estimation quantitative des améliorations induites par la nouvelle organisation, dans la gestion des flux et des gains de productivité associés,
- Une analyse de l'adéquation entre le chiffre d'affaires additionnel et les gains de productivité attendus.
- Une communication des effectifs avec précisions sur un an plutôt que la seule projection communiquée pour juin 09
- Des précisions sur l'inscription de cette adaptation de l'organisation dans les futures réorganisations évoquées en séance pour le marché entreprise et notamment les modifications des horaires d'ouverture, la généralisation du 1016 et la mutualisation des ADV.
- Un vrai volet des risques psycho-sociaux intégrant l'environnement, l'éloignement des centres de décision, l'autonomie, le risque d'évolution des pratiques d'animation et pour respecter les objectifs de vente.

Les élus ont constaté le manque de clarté dans la présentation de cette adaptation de l'organisation et en conséquence réclament la remise d'un document rassemblant tous les éléments d'information du dossier et intégrant les nouvelles demandes.

Enfin les élus du CCUES souhaitent la consultation de tous les CE concernés car le projet induit des modifications structurelles au sein des AE et des AVSC et de VMF.

Adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour (CGT-SUD-CFDT-FO-CFTC-CGC-STC).